

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL57

présenté par

M. Adam, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire

ARTICLE 16

Après l'alinéa 35, insérer l'alinéa suivant :

« 4° *bis* Au premier alinéa des articles L. 612-1, L. 622-1 et L. 632-1, les mots : « de l'article
L. 218-25 et » sont supprimés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination, suite à l'abrogation de l'article L. 218-25 du code de l'environnement
par l'article 16 du projet de loi.